

Dossier numéro DP 27426 24 A0036

Date de dépôt : 05/08/2024

Demandeur : Monsieur David BAUCINO

Pour : Construction d'un pilier et pose d'un portail métallique noir

Adresse terrain :
8, rue du Rond Point
27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN

Cadastré : AB 141 Superficie 672 m²

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Neufles-Saint-Martin

Le maire de Neufles-Saint-Martin,

Vu la déclaration préalable présentée le 05/08/2024 par Monsieur David BAUCINO sis, 8, rue du Rond Point, 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN,

Vu l'objet de la demande :

- Construction d'un pilier et pose d'un portail métallique noir
- sur un terrain situé 8, rue du Rond Point 27830 NEUFLES-SAINT-MARTIN

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques,

Vu les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 05/02/2020 et modifié le 25/05/2021,

Vu le règlement y afférent et notamment celui de la zone Ub,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 17/08/2024,

Considérant que le projet respecte le règlement de la zone Ub du PLU,

Considérant que le projet se situe aux abords de monuments historiques,

ARRÊTE

Article 1 :

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Neufles-Saint-Martin,
le 19 août 2024
Sonia LACAS,
Maire

